



Formation

Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

OBJECTIFS

Porter un appareil respiratoire isolant à circuit ouvert dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.
Maîtriser les contraintes liées au port de l'ARI et les consignes à respecter avant, pendant et après son intervention.
Dégager une personne inanimée en portant un ARI.

MODALITE D'ENCADREMENT

Formateur qualifié ayant une solide expérience de l'intervention en milieu périlleux ou toxique.

PARTICIPANTS

Équipiers de seconde intervention, pompiers d'entreprise, salariés travaillant en atmosphère toxique ou nocive.
Un groupe de 2 à 10 personnes.

DUREE / HORAIRES DE LA FORMATION

Une durée de 7 heures de face-à-face pédagogique.
La formation débute à 09H00 et se termine à 17H30 avec un temps de pause déjeuné de 01H30.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation. Attestation d'aptitude médicale prenant en compte le port des équipements de protection respiratoire.

MÉTHODES

Exposé. Analyse de situation concrète d'intervention, exercice pratique. Expérimentation des gestes techniques par les stagiaires et correction par le formateur.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Appareil Respiratoire Isolant (appartenant au client ou mis à disposition par SECUPREV) et générateur de fumée.

ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

TARIFS

Sur devis.

EQUIVALENCE

Pas d'équivalence sur cette formation.

PLAN DE FORMATION

THEORIE

- **Origines des pollutions**
 - Atmosphères non respirables : fumées d'incendie
 - Gaz toxiques (CO, NH3)
 - Risques d'anoxie
- **Connaissance du matériel**
 - L'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert
 - Fonctionnement
 - Autonomie
 - Contraintes
 - Précautions d'emploi
 - Entretien du matériel.

PRATIQUE

- **Essai pratique d'un équipement**
 - Équipement du porteur

Technique de reconnaissance et d'intervention :

- **1er cas** : la victime peut être sortie rapidement à l'air libre sans aide et sans pénétrer dans l'atmosphère dangereuse ;
- **2ème cas** : idem avec obligation de pénétrer ;
- **3ème cas** : il est impossible de sortir rapidement la victime sans aide.

CONCLUSION :

Synthèse et bilan de la formation.